

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 3 AVRIL 2017

NOMBRE : L'an deux mil dix sept
 • de Conseillers en exercice 27 Le trois avril
 • de présents 23 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
 • de votants 26 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
 Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET Etaient présents : COLLET Ch. COLLET C. MULON M.
 BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. SALADIN B.
DEBAT D'ORIENTATION PREVOT V. FAILLON J. PREUVOT R. THUILLET MP.
BUDGETAIRE DOLEZ C. DESROUSSEaux C. DE MULDER A. MUSY F.
 DELANNOY JM. DUMOULIN H. SPOTO S. MOREAU G.
 HAMADI A. GOBERT J. RIFF C. GARNERONE L.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 06/04/2017

Etaient excusés : DEBIONNE M. NATHIEZ V. COLOMBEL L.

Procurations respectives à : MOREAU G. GOBERT J. COLLET C.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 28/03/2017

Etaient absents non excusés : RAMEZ D.

Un scrutin a eu lieu, Mme Charline DOLEZ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Bernard SALADIN, Adjoint aux Finances prend la parole :

"Tout d'abord, comme le veut la réglementation, quelques indicateurs pour évoquer la situation économique de notre commune à partir des chiffres 2015 qui est la dernière année de référence établie par le Ministère de l'Economie et en comparaison avec les chiffres 2014 :

| | Année | Montant | Montant par habitant | Moyenne Nationale |
|----------------------------|-------|-----------|----------------------|-------------------|
| Produits de fonctionnement | 2015 | 2 906 000 | 712 | 1 242 |
| | 2014 | 2 945 000 | 720 | 1 224 |
| Charges de fonctionnement | 2015 | 2 786 000 | 683 | 1 111 |
| | 2014 | 2 880 000 | 704 | 1 102 |
| Résultat comptable | 2015 | 120 000 | 29 | 131 |
| | 2014 | 66 000 | 16 | 122 |
| Capacité d'autofinancement | 2015 | 186 000 | 46 | 172 |
| | 2014 | 142 000 | 35 | 164 |
| Encours de la dette | 2015 | 772 000 | 189 | 959 |
| | 2014 | 832 000 | 203 | 901 |

| | | | | |
|---------------------------------|------|-----------|-----|-----|
| Charges financières | 2015 | 34 000 | 8 | 44 |
| | 2014 | 43 000 | 11 | 35 |
| Remboursement Emprunts & dettes | 2015 | 61 000 | 15 | 92 |
| | 2014 | 64 000 | 16 | 87 |
| Annuité de la dette | 2015 | 90 000 | 22 | 123 |
| | 2014 | 102 000 | 25 | 119 |
| Charges de Personnel | 2015 | 1 370 000 | 336 | 550 |
| | 2014 | 1 354 000 | 331 | 545 |
| Recette liée aux impôts locaux | 2015 | 1 167 000 | 286 | 509 |
| | 2014 | 1 146 000 | 280 | 490 |
| Recette Autres impôts & taxes | 2015 | 216 000 | 53 | 93 |
| | 2014 | 213 000 | 52 | 90 |
| Recette liée à la DGF | 2015 | 798 000 | 196 | 215 |
| | 2014 | 851 000 | 208 | 236 |
| Recette liée aux subventions | 2015 | 221 000 | 54 | 66 |
| | 2014 | 174 000 | 43 | 75 |
| Recette liée au FCTVA | 2015 | 73 000 | 18 | 42 |
| | 2014 | 86 000 | 21 | 44 |

Ces chiffres ne font que confirmer ce que nous savons tous : Maing n'est pas une commune riche, mais les indicateurs que vous avez sous les yeux prouvent cependant une situation qui est saine dans le contexte financier que nous connaissons et qui, dans le cadre de nos faibles moyens, est loin d'être alarmante.

En 2015, nos produits de fonctionnement (nos recettes) ont même encore diminué par rapport à 2014 (-39 000 €). Heureusement, nos efforts pour diminuer nos dépenses (les Charges de fonctionnement) ont porté leurs fruits puisque nous avons économisé 94 000 € par rapport à 2014, ce qui fait que nous avons presque doublé notre résultat comptable (c'est à dire la différence recettes-dépenses) en le faisant passer de 66 000 € à 120 000 € et que notre capacité d'autofinancement s'est accrue de 44 000 €.

Malgré tout, vous pouvez constater l'extrême différence avec la moyenne nationale (les chiffres maingeois par habitant ne représentent que 57 % de celle-ci pour les recettes, 61 % pour les dépenses, 22 % pour le delta et 26 % pour l'autofinancement).

En ce qui concerne tout ce qui touche à la dette, nous pouvons voir que l'encours a diminué de 60 000 € par rapport à l'année précédente (il représente seulement 19,7% du montant de l'encours moyen par habitant), que nos charges financières à hauteur de 34 000 € - même si elles ont quelque peu augmenté depuis (nous en parlerons tout à l'heure) - ne correspondent pour les Maingeois qu'à 18% de la moyenne nationale, que notre remboursement d'emprunts annuel à 61 000 € ne représente que 16% de la moyenne par habitant et que l'annuité de la dette (intérêts plus part de capital) a diminué de 12 000 € par rapport à 2014 pour ne constituer que 17,8% de la

moyenne nationale par habitant. C'est là encore la preuve que nous faisons au mieux pour gérer nos petits moyens afin de préserver au maximum de sa petitesse - dans le cadre de l'environnement financier maingeois - notre très faible autonomie d'investissement, puisque, je vous le rappelle, les remboursements d'emprunts viennent forcément réduire les dépenses que nous pouvons investir au niveau des aménagements et réalisations dans le domaine public. Et, en 2015, notre capacité de désendettement était de 4,2 ans.

Nos charges de personnel qui, dans notre cas ne peuvent néanmoins qu'augmenter, cela sans que nous puissions intervenir pour les réduire malgré que nous nous efforcions de conserver en l'état la globalité de notre personnel, ces charges continuent à croître suite simplement à l'effet du Glissement Vieillesse -Technicité. Elles n'ont cependant cru que de 16 000 € entre 2014 et 2015 et ne constituent que 61 % de la moyenne nationale par habitant.

En ce qui concerne nos recettes, celles liées aux impôts n'augmentent en 2015 que de 21 000 € par rapport à 2014 et ne constituent que 56% de la moyenne nationale par habitant. C'est un peu le même scénario en ce qui concerne les recettes liées aux autres impôts et taxes : seulement 3 000 € de plus en 2015 qu'en 2014 et 58,8% de la moyenne nationale par habitant.

La DGF a sensiblement diminué entre 2014 et 2015 : -53 000 €, mais cette baisse n'est pas spécifique à notre commune puisque l'ensemble des collectivités ont dû faire le même constat. Elle a été en partie compensée par la hausse des subventions perçues : +47 000 €.

Quant à la baisse de la recette relative au Fonds de Compensation de la TVA (-13 000 €), elle est à mettre rapport avec nos dépenses d'investissement forcément en adéquation avec nos possibilités financières.

| | Année | Maing | | Moyenne Nationale |
|---------------------------------|-------|---------|--|-------------------|
| Nombre de foyers fiscaux | 2015 | 2 157 | | 1 234 |
| | 2014 | 2 164 | | 1 241 |
| Foyers fiscaux imposables | 2015 | 999 | | 491 |
| | 2014 | 1 179 | | |
| Revenu net moyen par foyer | 2015 | 2 657 | | 1 234 |
| | 2014 | 2 343 | | 1 241 |
| Revenu fiscal moyen par foyer | 2015 | 24 248 | | 24 591 |
| | 2014 | 24 820 | | 24 272 |
| Proportion de foyers imposables | 2015 | 46,63 % | | 62,70 % |
| | 2014 | 54,48 % | | 65,9 % |

| Tranches de revenus fiscaux | Année | Nombre de foyers fiscaux | Part des foyers fiscaux en % |
|-----------------------------|-------|--------------------------|------------------------------|
| Moins de 10 000 € | 2015 | 492 | 22,81% |
| | 2014 | 516 | 23,84% |
| De 10 000 à 12 000 € | 2015 | 132 | 6,12% |
| | 2014 | 144 | 6,65% |
| De 12 000 à 15 000 € | 2015 | 196 | 9,09% |
| | 2014 | 209 | 9,66% |
| De 15 000 à 20 000 € | 2015 | 353 | 16,37% |
| | 2014 | 349 | 16,13% |
| De 20 000 à 30 000 € | 2015 | 399 | 18,50% |
| | 2014 | 382 | 17,65% |
| De 30 000 à 50 000 € | 2015 | 397 | 18,41% |
| | 2014 | 385 | 17,79% |
| De 50 000 à 100 000 € | 2015 | 169 | 7,83% |
| | 2014 | 158 | 7,30% |
| Plus de 100 000 € | 2015 | 19 | 0,88% |
| | 2014 | 21 | 0,97% |

En ce qui concerne plus directement la population maingeoise, si le nombre de foyers fiscaux est resté relativement stable (-7 par rapport à 2014), ceux qui sont imposables sont en régression beaucoup plus sensible (-180, soit -15,26%), cette baisse étant principalement due à l'exonération d'impôt décidée pour les contribuables des tranches les plus basses.

Et, en partie pour cette même raison, vous pouvez constater que le revenu net moyen par foyer a progressé de 343 €, ce qui fait apparaître - et nous nous en étions déjà quelque peu étonnés l'an dernier - qu'un foyer maingeois a un revenu net moyen plus de 2 fois supérieur à la moyenne nationale.

Par contre, en ce qui concerne le revenu fiscal, légèrement en baisse par rapport à 2014, il est sensiblement égal à la moyenne nationale.

Et quant à la proportion de foyers imposables, toujours suite à l'exonération évoquée il y a quelques instants, en 2015, à Maing, 53,37% de la population n'était plus soumise à l'impôt (contre 45,52% en 2014), loin derrière la moyenne nationale qui indique que seuls 37,30% étaient dispensés de contribuer à l'impôt.

Et je vous laisse découvrir la répartition des foyers fiscaux part tranche de revenus : plus d'un foyer sur cinq est sous les 10 000 €, un peu plus de 15% d'entre eux sont dans la tranche 10 000 - 15 000 €, soit au total quelque 38% de foyers fiscaux dans les tranches de revenus les plus basses. La majorité d'entre eux (un peu plus de 53 %) se situent dans les tranches intermédiaires

15 000 - 50 000 € et quelque 8,5% apparaissent dans les tranches supérieures (avec quand même 19 foyers fiscaux au-delà des 100 000 €).

Revenons-en maintenant à nos préoccupations à venir :

Aujourd'hui, nous prévoyons qu'en 2017 l'annuité de la dette se montera à 109 206 € – soit 26,70 € par habitant (à comparer aux chiffres du compte administratif 2016 [22,61 €] que je vais vous présenter tout à l'heure) – se décomposant en remboursement de capital à hauteur de 73 157 € [61 500 € au CA 2016] et en règlement d'intérêts pour 36 049 € [31 013 € pour le même CA 2016], les crédits concernés par ces remboursements étant liés principalement à des emprunts déjà en cours pour la réhabilitation du groupe scolaire et les aménagements de voirie (liaison CD40-cimetière et rue des Cordiers), mais aussi, désormais, pour les travaux de la rue des Violettes, de la rue des Marais et la voie de liaison à la résidence Air et Lumière.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous prévoyons que leur montant au budget primitif 2017 devrait s'établir aux alentours de 3 435 000 € en fonctionnement, certes en augmentation de 6,2 % par rapport au BP 2016, mais en tenant compte du fait que nous allons pouvoir inscrire quelque 250 000 € d'autofinancement contre 150 000 € en 2016, l'augmentation 2017-2016 devrait s'établir à quelque 2,6 %.

L'an dernier, nous avons poursuivi nos efforts pour réaliser un maximum d'économies tout en veillant à conserver un service public de qualité et nous continuerons à le faire en 2017.

La hausse de nos charges à caractères général devrait être contenue aux alentours de 4% malgré l'augmentation de certains postes où les dépenses sont plus difficiles à juguler, notamment au niveau des prestations de services (plus quelque 52 200 € par rapport au BP 2016 soit environ +9,8%) et au niveau des achats de matières et de fournitures (Eau, assainissement, énergie, électricité, chauffage urbain, carburants, alimentation, fournitures fongibles, etc...) à plus de 43 000 € d'augmentation, soit environ +9,5% et ce, malgré nos efforts en ce qui concerne nos achats de fournitures d'entretien et de petit équipement (moins quelque 16 200 €, soit un peu plus de 18% d'économie dans ce domaine).

Autre chapitre sur lequel nous avons pu restreindre autant que faire se peut sans nuire au service rendu : les services extérieurs - malgré la hausse d'un peu plus de 15% des assurances - avec notamment les Autres Services Extérieurs où nous devrions constater une baisse de nos dépenses d'un peu plus de 9%.

Enfin, autre chapitre sur lequel nous n'avons que peu d'impact malgré le fait que l'effectif de nos agents reste quasiment identique (je l'ai évoqué tout à l'heure), celui des dépenses de personnel où la hausse devrait - suite aux conséquences du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) - être de l'ordre d'un peu plus de 4%.

Au niveau des recettes de fonctionnement, depuis que les finances des communes ont subi les décisions regrettables de nos gouvernants, notre gestion nous a permis - je vous l'ai indiqué tout à l'heure - d'inscrire un excédent de fonctionnement de 378 313,83 € au niveau de nos recettes 2017 [+33.5% par rapport au BP 2016] et comme en cette période pré-électorale le gouvernement a fait un geste en direction de certaines collectivités, les dotations, subventions et participations que nous allons percevoir en 2017 devraient augmenter de quelque 64 000 €, soit environ +7,7%.

Dans le même temps, notons que nos recettes liées aux impôts locaux baisseront d'environ 0,5% du fait des exonérations accordées.

Comme nous nous étions engagés à ne pas augmenter la pression fiscale tant que cela serait possible, la Commission Finances, à l'unanimité, a émis la proposition de maintenir les taux des impôts locaux aux niveaux qui sont les leurs depuis 2008.

C'est cette proposition que je soumettrai à votre approbation lors du prochain Conseil Municipal.

En investissement, l'équilibre recettes-dépenses devrait s'établir aux alentours de 940 000 €. Les recettes d'investissement seront constituées, en report 2016, de l'emprunt de 240 000 € que nous avons passé pour les travaux au niveau de la rue des Violettes, de la rue des Marais et de la voie de liaison à la résidence Air et Lumière ainsi que des subventions de 25 500 € accordés par la CAVM et de 106 468 € obtenus dans le cadre de la DETR, soit un montant total subventionné de 131 968 € pour l'ensemble de ces mêmes travaux.

En ce qui concerne les recettes propres à 2017, elles seront de l'ordre de quelque 567 000 € : FCTVA [environ 40 000 €], Taxe d'aménagement [de l'ordre de 10 000 €], Excédent de fonctionnement capitalisé [78 775,14 €], subventions pour l'église et la rénovation de l'éclairage public [aux alentours de 134 000 € en total pour ces deux chantiers], amortissement des immobilisations [quelque 53 000 €] et virement de la section de fonctionnement (notre auto financement) de 250 000 €.

Quant à nos dépenses, elles engloberont en report et pour un total de quelque 450 000 € le résultat d'investissement reporté de 2016 [88 363,14 €], le règlement des travaux de la rue des Violettes, des Marais et de la voie de liaison Air et Lumière [357 466 €] et l'achat de matériels pour les Services Techniques et de rideaux [environ 5 000 €].

Au niveau des prévisions de dépenses d'investissement spécifiquement pour 2017 dont le montant va s'établir à quelque 490 000 €, il y aura lieu d'inscrire la part de remboursement du capital des emprunts contractés [environ 73 000 €], le montant de l'achat du terrain pour le futur béguinage à la résidence Air et Lumière [8 000 €], les fournitures et pose de rideaux, d'autocom et de plans de sécurité [environ 13 000 €], les achats de divers appareils (lave-vaisselle Aragon, réchauffeur, armoire ignifugée) pour quelque 13 300 € et surtout l'ensemble des travaux qui seront menés cette

année : la première phase de rénovation de l'éclairage public [environ 120 000 €] du haut de la place au Beurre au bout de la rue Victor Hugo avec les places Cuvelier, du Souvenir et du parking face à la mairie, la première tranche de travaux au niveau des fondations de l'église [77 000 €], l'installation d'un nouveau columbarium [3 500 €], la réalisation d'un enrobé aux entrées de la salle des sports et des fêtes et des sorties de secours [8 700 €] et des travaux en régie (mise aux normes électriques, remplacement du portail du cimetière, enduit extérieur pour la salle de la Carroire, création d'un WC public au stade, travaux d'accessibilité PMR, rénovation de la salle informatique, main courante pour le complexe sportif) pour quelque 114 000 €.

Enfin, il devrait nous rester une petite pomme pour une petite faim : environ 60 000 € qui seront très probablement consacrés à la réalisation d'un plateau ralentisseur au croisement rue Dangréau-résidence Dangréau, d'aménagements éventuels rue Dangréau en concertation avec les services départementaux puisqu'il s'agit d'une route départementale, avec le SIAV qui devrait intervenir cette année au niveau de cette artère et, si possible, à la réfection de trottoirs non impactés par les interventions du SIAV résidences Dangréau-Victor Hugo.

Voilà la présentation que je souhaitais vous faire avant de vous laisser la parole et d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire, mais avant, et comme tous les ans, un grand merci à Isabelle Serafini pour le travail qu'elle a réalisé avec Sylvie Garçon, Catherine Philippe et Christine Dubray pour me permettre de vous communiquer ces éléments d'information."

Le conseil municipal, entendu ce qui précède, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Maing, le 6 avril 2017

La DGS

I. SERAFINI

